

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BOUCHE**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; M. **PIERROT** Antoine, Mme **GERBER** Héloïse, M. **BERTIN** Pierre, Mme **PICHONAT** Emmanuelle, MM. **LEMTIRI** Kacem, **DUMEZ** Gilles, Mme **LUCOT** Pascale, M. **LAOUTID** Fouad, Mme **DEWAS** Sabine, M. **MAGDELAINE** Emmanuel, Mme **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoints ; Mme **GORISSE** Marie-Christine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **RAMON** Anne, M. **DE RYCKE** Xavier, Mme **CACHEUX** Martine, M. **LEKIEFFRE** Guillaume, Mme **DOUTRIAUX** Céline, M. **MOUKRIM** Yassir, Mme **NISOLLE** Christine, MM. **LEMBREZ** Bertin, **BLANQUART** David, Mmes **PILLA** Claire ; **DOMRAULT-TANGUY** Carole ; Mmes **LARVENT** Vanessa, **HENOQUE** Brigitte, M. **FRAPPART** Laurent ; M. **MAZEREEUW** Alain ; MM. **PIRA** Pierre-Yves, **BOISSE** Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* :

Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, Adjointe [pouvoir à M. **LEMTIRI** Kacem] ;
M. **CAUDRON** Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. **FRAPPART** Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. **VASSEUR** Quentin, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **LEMTIRI** Kacem.

O B J E T

N°26

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

**MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DES FAMILLES SCOLARISÉES
DANS LES ÉCOLES PERRAULT ET BETTIGNIES**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Dans le cadre des activités de loisirs proposées aux usagers, la Ville proposait aux familles dont les enfants étaient scolarisés dans les écoles Perrault et Bettignies une tarification rattachée au lieu de scolarisation pour les centres de loisirs multi-activités maternels et élémentaires du mercredi et des vacances scolaires.

Avec le regroupement des centres de loisirs par thématiques, à service égal, il n'est plus nécessaire d'appliquer une tarification différente.

Il est proposé d'harmoniser les grilles tarifaires des centres de loisirs multi-activités maternels et élémentaires du mercredi et des vacances scolaires pour toutes les familles.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 sont :

Centres de loisirs multi-activités maternels et élémentaires - mercredi et vacances scolaires

Mercredi : Tarif lambersartois en euro - par jour - option repas

Vacances scolaires : Tarif lambersartois en euro - par jour - option repas - inscription à la semaine

Tranche QF en euro	Animation par jour
0 à 500€	2,27€
501 à 579€	2,81€
580 à 716€	3,76€
717 à 853€*	4,65€
854 à 991€	5,42€
992 à 1128€	6,79€
1129 à 1250€	7,95€
1251 à 1372€	9,10€
1373 à 1494€	10,43€
1495 à 1600€	11,31€
1601 à 2000€	12,33€
2001 à 2500€	13,30€
2501€ et plus	14,26€

Ce tarif lambersartois s'applique aux enfants dont les familles résident sur la Commune, pour les personnes acquittant une contribution économique territoriale (artisan et commerçant) et aux enfants du personnel municipal.

* Le tarif de cette tranche s'applique également aux enfants hébergés à l'Institut Fernand Deligny et au FAS.

Le tarif repas sera facturé en fonction de la tarification en vigueur à la date de l'inscription aux activités municipales.

Pour les enfants dont les familles ne résident pas sur la Commune et qui n'acquittent pas une contribution économique territoriale sur la Commune (artisan et commerçant), une augmentation de 50% du tarif journalier sans repas sera appliquée.

Pour une inscription à la demi-journée, une réduction de 50% du tarif journalier «animation» sera appliquée.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de voter ces nouveaux tarifs pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE
[MM. PIRA, BOISSE]

Transmis en Préfecture le 19 NOV. 2024

Affiché le 19 NOV. 2024



Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Kacem LEMTIRI

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_26_2
Objet :	Modification de la tarification des activités des familles scolarisées dans les écoles Perrault et Bettignies - erreur dans la delib
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_26_2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_26_2-DE-1-1_0.xml	text/xml	960 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_26.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_26_2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	251 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2024 à 08h10min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2024 à 08h10min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 novembre 2024 à 08h10min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 novembre 2024 à 08h11min02s	Reçu par le MI le 2024-11-19